Conditions Générales de Vente (CGV)

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de formation proposées par **DREAMERS TEAM**, organisme de formation déclaré et enregistré conformément aux dispositions légales en vigueur.

Article 2 – Champ d'application

Toute commande de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du client (entreprise, stagiaire ou financeur) aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document.

Article 3 – Inscription

L'inscription à une action de formation nécessite la signature d'une convention de formation entre l'organisme, l'entreprise (ou le stagiaire à titre individuel) et, le cas échéant, l'OPCO. L'inscription est définitive à réception de la convention signée.

Article 4 – Prix et règlement

Le prix de chaque action de formation est indiqué dans la convention de formation.

En cas de financement par un OPCO, il appartient au client d'effectuer les démarches nécessaires.
Si l'OPCO ne prend pas en charge la totalité du coût, le solde reste dû par le client.
En cas de financement individuel, un échéancier peut être proposé. Tous nos prix sont indiqués en euros et exonérés de TVA (art. 261-4-4° du CGI).

Article 5 – Conditions de paiement

Les factures sont payables à réception, sauf accord particulier stipulé dans la convention. En cas de retard de paiement, des pénalités pourront être appliquées conformément à l'article L441-10 du Code de commerce.

Article 6 – Déroulement des formations

Les formations sont dispensées en **Distanciel** selon ce qui est précisé dans la convention. L'organisme de formation se réserve le droit de modifier le contenu, la durée, les intervenants ou le planning, tout en respectant les objectifs pédagogiques annoncés.

Article 7 – Annulation, report et remplacement

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit au moins 15 jours avant le début de la formation.
En cas d'annulation tardive ou d'absence non justifiée, la formation sera facturée en totalité.
En cas de force majeure (maladie, accident, événement exceptionnel), un report pourra être proposé.

Article 8 – Obligations de l'organisme de formation

DREAMERS TEAM s'engage à :

Assurer la réalisation des actions de formation prévues
Fournir les supports pédagogiques nécessaires
Mettre à disposition des formateurs qualifiés et expérimentés
Évaluer les acquis conformément au référentiel des titres professionnels

Article 9 – Obligations du stagiaire et/ou de l'entreprise

Le stagiaire s'engage à :

Suivre la formation avec assiduité et respecter le règlement intérieur
Réaliser les travaux demandés et participer aux évaluations
Informer l'organisme de tout empêchement dans les plus brefs délais

Article 10 – Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Toute demande d'adaptation doit être formulée avant l'inscription afin de mobiliser le référent handicap.

Article 11 – Confidentialité et propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques remis au stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. Ils ne peuvent être reproduits, utilisés ou diffusés sans autorisation écrite préalable de l'organisme de formation.

Article 12 – Données personnelles

Les informations collectées sont nécessaires à l'inscription et au suivi pédagogique. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données le concernant.

Article 13 – Litiges

Tout différend relatif à l'exécution de la présente convention qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera porté devant les juridictions compétentes du ressort du siège social de l'organisme de formation.

DREAMERS TEAM

Mbappe Besseme Pierre, Dirigeant



Le Stagiaire

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à TREMBLAY-EN-FRANCE, **le** 10/02/2026